ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 66007

Texte de la question

M Michel Pelchat appelle l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation du personnel de surveillance des centres penitentiaires. A la suite du vaste mouvement national de protestations organise en aout dernier, le Gouvernement avait annonce la mise en place de moyens renforces de securite pour les gardiens de prison. Il lui demande donc de bien vouloir l'informer des nouvelles dispositions prises en ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - Un dispositif de renforcement des moyens affectes a la securite des etablissements penitentiaires a ete defini a la suite des mouvements collectifs des personnels penitentiaires d'aout et septembre derniers. Il sera mis en oeuvre dans les conditions suivantes : equipement en portiques de detection, 7 MF sont consacres a la mise en place de tels portiques a l'entree des ateliers des etablissements qui n'en sont pas encore dotes. Cette mesure est en cours d'achevement. Equipement en dispositifs d'alarme individuels et portatifs de tous les postes de travail situes en detention. Cette mesure, d'un cout global de 36 MF, sera realisee en deux tranches au cours des annees 1993 et 1994. Plan de renforcement des moyens immobiliers de securite : la loi de finances rectificative pour 1992 a ouvert un credit exceptionnel de 75 MF d'autorisation de programme qui permettra l'engagement ou la realisation des operations suivantes : 1o equipement de 55 etablissements en filins anti-helicopteres : 25 sites sont deja equipes, 30 autres le seront au cours du premier semestre 1993 ; 2o amelioration des dispositifs de securite des maisons centrales de Clairvaux et de Moulins : les travaux sont en cours a Clairvaux ; ils debuteront a la fin du premier semestre 1993 a Moulins ; 3o installation de herses a l'entree de toutes les maisons centrales qui n'en sont pas encore dotees : cette operation sera realisee au cours de l'annee 1993 ; 4o amenagement de deux nouveaux services medico-psychologiques regionaux ; 5o renforcement de la securite de trois maisons d'arret erigees en maisons d'arret regionales et lancement des etudes de definition du concept de maison centrale a petit effectif. Ces deux dernieres categories d'operation seront aussi engagees en 1993.

Données clés

Auteur : M. Pelchat Michel
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 66007
Rubrique : Systeme penitentiaire
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 décembre 1992, page 5801